



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

**A Mesdames et Messieurs les députés**

Réf. : OR/16009408

Lausanne, le 17 septembre 2014

**Retrait de l'initiative G. Cretegny et consorts (contingents d'importation de vins)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous vous informons que, avant qu'elle ne soit traitée par la commission thématique des affaires extérieures, à laquelle le Bureau en avait attribué l'examen *l'initiative Gérald Cretegny et consorts (14\_INI\_007)* pour que le canton de Vaud exerce son droit d'initiative cantonal et demande à l'Assemblée fédérale que le volume du contingent tarifaire d'importation des vins ainsi que son mode d'attribution soient modifiés a été retirée par son auteur.

Elle figurera donc dans notre base de données comme un objet retiré, sans donner lieu à un rapport de commission.

Cela nous donne l'occasion d'apporter une précision qui sera utile aux travaux parlementaires, en distinguant deux cas :

- si, comme dans le cas d'espèce, l'auteur d'une intervention la retire avant qu'une commission ait siégé, il n'y a pas de rapport de commission ;
- si une commission siège et que, avant la fin de ses travaux, l'auteur de l'intervention la retire, il y a la nécessité d'établir un rapport de commission, pour faire état et des travaux de celle-ci et du retrait de l'objet. Le point est ensuite porté à l'ordre du jour d'une séance plénière et son retrait enregistré à la suite d'une déclaration du rapporteur et/ou de l'auteur de l'intervention.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Le Secrétaire général**

Olivier Rapin

**Copie**

- Conseil d'Etat